

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE,
Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN,
Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE,
Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU,
Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL,
Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE,
Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU,
Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Virginie BLAISON,
Hugues JEANTET

Pouvoirs : 4 Béatrice BOULANGE à Nadine MAZZA
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Fabienne TOURAINE
Hugues JEANTET à Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 27 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 27 février 2024

Délibération n° 7

Délibération n° 017/2024 – Approbation du compte administratif – Exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992, portant sur l'administration territoriale de la République,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

VU la présentation faite en Commission finances, réunie le 20 février 2024,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'élection d'un autre président de séance que Monsieur le Maire en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Bernard ROMIER, Maire, a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2023 et n'a pas pris part au vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative relative à l'exercice considéré, le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 400 747,65		300 000,00		2 700 747,65
Opérations de l'exercice	2 226 271,07	2 313 665,95	4 024 246,92	5 155 396,81	6 250 517,99	7 469 062,76
TOTAUX	2 226 271,07	4 714 413,60	4 024 246,92	5 455 396,81	6 250 517,99	10 169 810,41
Résultat de clôture		2 488 142,53		1 431 149,89		3 919 292,42
Restes à réaliser	284 897,36	956 815,67			284 897,36	956 815,67
TOTAUX CUMULÉS	284 897,36	3 444 958,20		1 431 149,89	284 897,36	4 876 108,09
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 160 060,84		1 431 149,89		4 591 210,73

Après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/02/2024

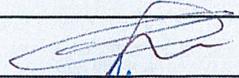
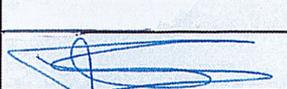
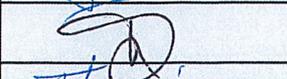
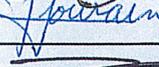
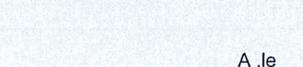
Présenté par (1) le Président de séance, Michel LAGIER
A Grézieu-la-Varenne, le 04/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
A Grézieu-la-Varenne, le 04/03/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



BAREILLE Olivier	
BERTIN Eliane	
BERTRAND Gilbert	
BLAISON Virginie	Passeur Fabienne TARTINE
BOULANGE Béatrice	Passeur Nadine MAZZA
CHAPPAZ Jean-Marc	
CORBIN Jean-Claude	
DECATOIRE Christel	
FAYOLLE Monia	
FOUGEROUX Laurent	
GRATALOUP Pierre	
JAUNEAU Jean-Claude	
JEANTET Hugues	Passeur Marc ZIOLKOWSKI
LAGIER Michel	
LEBAYLE Fanny	Passeur Monia FAYOLLE
MATHIEU Anne-Marie	
MAZZA Nadine	
MEILHON Jacques	
MEUNIER Laurence	
MOREL Emeric	
NICOLETTI Robert	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERRIER Clément	
POUSSE Anne-Virgine	
RELING Elodie	
ROMIER Bernard	
SEIGLE-FERRAND Isabelle	
TORRES Renée	
TOURAIN Fabienne	
ZIOLKOWSKI Marc	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.